

Déplacement en allemagne - révision de calendaires

Par Sagan, le 12/06/2009 à 13:37

Bonjour,

Mon fils travaille pour ATIS Aviation une entreprise sous-traitante d'AIRBUS et il est en déplacement à Hamburg (Allemagne) son contrat de travail prévoit des calendaires. Ors, tout récemment, l'entreprise qui l'emploie a signifié à ces salariés en déplacement leur intention de réduire ces calendaires alors qu'ils ont signé un contrat où figurait le montant de ceux-ci. Par l'intermédiaire de sa DRH, l'entreprise a même tenté de leur faire signer un document pour entériner leur "acceptation" de cette situation. Comme la majorité d'entre eux ont protesté, les menaces au licenciements ne se sont pas fait attendre.

SVP, pourriez vous me dire quels sont excactement les droits des salariés concernant ces calendaires?

Pour info: les déplacements sont soumis à contrats de durée renouvelables. Ainsi mon fils est actuellement sous l'un de ces contrats. Il faut également savoir que chacun de ces contrats arrivent avec un certain retard (parfois, mon fils n'a reçu son nouveau contrat qu'après 3 à 4 semaines)